

COMMUNE DE LA GRANDE PAROISSE

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL

- SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2015 -

L'an deux mil quinze le premier octobre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de La Grande Paroisse, se sont réunis à la Mairie annexe sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Emmanuel LEDOUX, Maire.

Présents : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, COURROUX Serge, VANGELI Gabriel, Adjoint, AGUILAR Antonio, BONNEFOND Jean Louis, CLERC Daniel, EVEN Jean-Luc, RIFFAUD Jean, ROUVIERE Philippe, VICENTE Jean-Louis, et Mmes CAZES Catherine, MALTAVERNE Isabelle, SAVIARD Anne-Marie, Adjointes, AGUILAR Claudia, BALTYDE L'ETANG/VERSTRAETE Samanta, GERIN Sandrine, LABADILLE Lucette, LESSINGER Catherine, QUERMELIN Christina, RODIER NICOLI Nelly, TRUKAN Roselyne.

Absents excusés représentés : M. TRIPOGNEZ Jean Pierre par M. RIFFAUD et M. LIORET Dominique par Mme GERIN.

Secrétaire de séance : Mme Catherine LESSINGER.

SOMMAIRE

Adoption du procès verbal du 08 juillet 2015	Page 03
ADMINISTRATION GENERALE	Page 04
Adhésion d'une commune à la CC2F	Page 04
Agence postale communale	Page 04
Résidence intergénérationnelle	Page 04
FINANCES	Page 05
Décisions modificatives n°1	Page 05
Admission en non valeur	Page 05
Tarifs des manifestations communales	Page 05
Nouveaux arrivants	Page 06
RESSOURCES HUMAINES	Page 07
Mutualisation des formations et de la médecine professionnelle avec la CC2F	Page 07
Nomination du conseiller de prévention et du comité de pilotage du document unique	Page 07
AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES	Page 08
Reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2014-2015 au SIVOS	Page 08

M. le Maire demande à ce que puisse être ajouté à l'ordre du jour le reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2014-2015 au SIVOS. Dont acte

M. Even demande de reporter à une séance ultérieure le vote sur la convention de la Poste après la réunion publique du 16 Octobre afin que les grands paroissiens puissent poser les questions qui les inquiètent. Cette question va au-delà d'un conseil municipal et intéresse tous les grands paroissiens.

M. le Maire répond que ce point sera débattu lors de la réunion publique en effet et invite tous les grands paroissiens à venir nombreux pour poser leurs questions. Les grands paroissiens seraient moins inquiets si on ne faisait pas courir de faux bruits, essayons plutôt de les rassurer sur les services qui vont être mis en place consécutivement à la création de l'agence.

M. Rouvière pense que ce point leur a été présenté de but en blanc lors du conseil de juin sans qu'ils n'aient eu le temps de la réflexion. Il ne comprend pas que la mairie ne se soit pas engagée dans une bataille contre la fermeture de la poste, l'opposition s'y serait associée, plutôt que de « se coucher » et d'accepter la fermeture sans discussion. Pour finir il demande un référendum sur cette question.

M. le Maire s'étonne que depuis juin, aucune personne de l'opposition n'ait pris rendez vous avec lui pour parler de ce sujet. Des négociations ont été faites, et M. Ledoux préfère ouvrir une agence postale qui offrira des services aux grands paroissiens, plutôt que de laisser la poste ouverte, une journée par semaine à l'horizon 2018. De nombreux services publics partent en désuétude.

Mme Labadille s'inquiète du travail supplémentaire donné aux agents. **M. Ledoux** la rassure en disant que le personnel actuel est tout à fait capable, compte tenu de missions redonnées dans le cadre des mutualisations, d'avoir du temps à consacrer à l'agence postale.

M. Bonnefond indique que la version de Jean Riffaud, lors d'une réunion de groupe, n'était pas aussi catégorique quant à une seule journée d'ouverture. **M. Ledoux** répond que la convention avec la Poste arrivait à son terme en 2018 avec une journée assurée d'ouverture et il préfère ne pas prendre le risque de se retrouver confronté à cette situation. Aujourd'hui des travaux sont menés à la mairie, qui incluent la création de l'agence postale.

M. le Maire termine en disant qu'il se serait battu, avec tous les élus du Conseil, si on lui avait annoncé une totale fermeture. Là je ne vois pas le problème, le service étant maintenu.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 JUILLET 2015

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler.

A l'unanimité, le procès verbal de la séance du 08 juillet 2015 est adopté.

1. ADHESION DE LA COMMUNE DE THOURY FERROTTES A LA CC2F

Ce point est retiré de l'ordre du jour, nous n'avons pas tous les éléments fournis par la CC2F.

2. CONVENTION AVEC LA POSTE POUR L'ORGANISATION DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

La Poste propose aux communes la gestion d'agences postales communales offrant les prestations postales courantes : produits et services postaux (timbres, enveloppes, emballages, dépôts et retraits d'objets y compris recommandés, etc.), services financiers (retrait d'espèces, paiement de mandat cash, versement d'espèces, demandes de dépôts de chèques, dans la limite de 350 euros par période de 7 jours).

En plus de l'agence, une borne tactile sera installée à l'accueil de la mairie afin que les grands paroissiens puissent accéder non seulement aux services de la Poste mais à certains services publics (légifrance, service public, CAF, etc...)

En contrepartie, la Poste versera une indemnité d'installation (3 000 €) et une indemnité compensatrice mensuelle (1 000 €).

Par 14 voix Pour, 8 Contre (Mmes Gerin et Labadille et MM Lioret, Even, Bonnefond, Rouvière, Clerc, Riffaud) et 1 Abstention (M. Tripognez), le conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur la création d'une agence postale et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

3. RESIDENCE INTERGENERATIONNELLE

Mme Lessinger, responsable de la commission intergénérationnelle, indique que n'ayant pas tous les éléments nécessaires pour délibérer, elle souhaite reporter cette question de l'ordre du jour. **Dont acte.**

1. DECISIONS MODIFICATIVES N°1

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la décision modificative n°1 comme suit :

Comptes		Investissement Dépenses	
		+	-
1641	Emprunts	500 €	
2033	Frais d'insertion		500 €
Totaux		500 €	500 €

2. ADMISSION EN NON VALEUR

A l'unanimité, le conseil municipal décide, conformément à l'état établi par la Trésorerie Principale de Montereau Fault Yonne qui fait ressortir la somme de 90 €, de l'inscrire en produits irrécouvrables.

3. TARIFS DES MANIFESTATIONS COMMUNALES

La Municipalité organise dans le courant de l'année plusieurs manifestations communales.

M. Rouvière ne comprend pas pourquoi on augmente les tarifs.

Mme Maltaverne répond que cela a été discuté en commission.

Tous s'étonnent de cette association, **Mme Labadille** se demande pourquoi cette association, **M. Rouvière** félicite l'action forte de cette association communale mais souligne le fait que cela tue les initiatives d'autres associations (*souvent entendu « ils font tout maintenant »*), qui veulent rester libres de leurs choix, sans être obligés d'en référer à la Mairie.

Mme Maltaverne ne comprend pas les réactions, le groupe animation/culture étant là pour initier de nouvelles actions (spectacles, théâtre, concert) grâce aux recettes du vide grenier et vient en aide aux associations qui en font la demande (cela a été le cas pour l'amicale scolaire). Le théâtre, malgré les 400 invitations envoyées par le CCAS, n'a été vu que par une quarantaine de personnes, mais qui sont sorties ravies de ce spectacle. **Mme Maltaverne** met à l'honneur les associations et leur vient en aide (le comité des fêtes par exemple).

Mme Saviard indique que le désintéressement des personnes au milieu associatif n'est pas propre à La Grande Paroisse, les personnes se déplacent de moins en moins.

M. Even rebondit sur les finances et demande s'il y a un bilan financier fait par cette association (comme doivent le faire les autres ajoute **Mme Labadille**).

Mme Maltaverne répond qu'un bilan financier est tenu et sera fourni aux conseillers. Elle ajoute que tous les prix sont négociés et remercie en cela Mme Baltyde l'Etang/Vestraete de son implication. Pour exemple le théâtre a coûté 600 euros pour 2 représentations alors que ce n'est normalement le prix d'une seule.

M. le Maire rappelle que du temps de la mandature de M. Vaillant de nombreuses actions étaient menées par la Mairie (concert, pièces de théâtre, carnaval) et tout s'est arrêté en 2008. Par ailleurs, il s'engage, comme le fait Mme Maltaverne à chaque début de réunion d'associations, au nom du groupe culture/animation, de venir en aide aux associations, quelles qu'elles soient, qui en font la demande, tant que la demande reste raisonnable budgétairement.

Par 18 voix Pour, 1 Contre (M. Rouvière contre l'augmentation des tarifs) et 4 Abstentions (Mmes Gerin et Labadille et MM Even et Lioret), le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs des manifestations communales à compter du 1^{er} novembre 2015, comme suit :

Manifestations	Prix en euros
Concert amateur	6 €/personne (au lieu de 5)
Concert professionnel	10 €/personne (au lieu de 8)
Pièce de théâtre amateur	8 €/personne
Pièce de théâtre professionnelle	12 €/personne
Thé dansant	5 €/personne
Concours (soupe, pétanque...)	3 €/personne (au lieu de 2)
Dîner à thème	13 €/personne
Barbecue	6 €/personne
Location des emplacements	
Brocante, vide-grenier	13 € les 5 mètres
Marché de Noël	15 € les 3 mètres (au lieu de 10)
Salon du savoir-faire	15 € les 3 mètres

Et d'accepter que les prix du dîner à thème, des pièces de théâtre et des concerts professionnels, puissent bénéficier d'une remise à hauteur maximum de 50% en fonction de la volonté de participation du CCAS qui devra fournir une délibération fixant les modalités d'attribution.

4. LES NOUVEAUX ARRIVANTS

La Municipalité organise un pot de bienvenue pour les nouveaux arrivants. Il a été décidé de leur offrir un bon pour une première entrée famille à la bibliothèque.

Mme Gerin souhaite connaître le prix de cette entrée famille. 15 € répond **Mme Maltaverne**.

Le conseil municipal prend acte de cette proposition.

1. MUTUALISATION DES FORMATIONS ET DE LA MEDECINE PROFESSIONNELLE

Lors de sa séance du 22 juin dernier, la CC2F a adopté la mise en place d'une mutualisation, à destination de ses communes membres et des syndicats intercommunaux du territoire :

- des formations permettant de consulter des prestataires pour un plus grand nombre de participants, et ainsi faire baisser les coûts.

- du service de médecine professionnelle, à compter du 1^{er} janvier 2016, permettant de bénéficier d'un tarif avantageux de 84 € par visite (au lieu de 88 € en 2015).

Pour répondre à une interrogation de **M. Clerc, Mme Saviard** précise qu'il s'agit de prestataires extérieurs pour les formations des agents et d'un service de médecine préventive classique, auprès du Centre de Gestion 77 ajoute **Mme Lessinger**.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de se prononcer favorablement sur le principe de ces mutualisations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mutualisation avec la CC2F.

2. NOMINATION DU CONSEILLER DE PREVENTION ET DU COMITE DE PILOTAGE DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les collectivités ont l'obligation de nommer au minimum un conseiller de prévention au sein de leur personnel (art 108-3 de la loi n°84-53 modifiée). Son rôle est de prévenir les dangers, améliorer les méthodes et les conditions de travail, faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires.

Pour développer les compétences et les connaissances adaptées à l'exercice de cette fonction, le conseiller désigné doit suivre obligatoirement des formations spécifiques avec un accompagnement du Centre de Gestion 77 pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le comité de pilotage doit être composé de 2 élus, du DGS et d'un conseiller.

Référents élus : Le Maire et la Première Adjointe, déléguée aux Ressources Humaines.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Fabrice Geisen, conseiller de prévention, de constituer le comité de pilotage tel que décrit ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2014-2015 au SIVOS

L'Etat a versé le fonds d'amorçage des rythmes scolaires à la Commune, qui se doit de le reverser au SIVOS.

Monsieur Rouvière souhaite justement parler du SIVOS et s'indigne que ce dernier ait retiré l'aide aux devoirs.

Monsieur le Maire répond que c'est au conseil du SIVOS de répondre à cette question.

Monsieur Even demande le rapport d'activités du SIVOS, réponse au point suivant.

A l'unanimité, le Conseil municipal se prononce favorablement au reversement du fonds d'amorçage des rythmes scolaires au SIVOS au titre de l'année 2014-2015.

➤ Rapport d'activités du SIVOS

Monsieur Even remercie de la remise de ce rapport, le SIVOS représentant ¼ du budget de la commune. Les questions seront posées au prochain conseil municipal

Monsieur le Maire précise que les questions doivent être posées au conseil du SIVOS, ce que confirme **Mme Saviard** qui rappelle que SIVOS est composé de représentants de 2 communes, La Grande Paroisse et Forges et que c'est à eux de répondre à vos interrogations.

➤ Sécurité sur la RD39

Monsieur le Maire indique, (cela lui avait été signalé aussi par Jean Louis Bonnefond) en invitant chacun des conseillers à se rendre sur la RD39 pour le constater, que les ralentisseurs vont être retirés sur la RD39. En effet, quand les camions passent, ils roulent sur des rives qui n'ont pas été renforcées et du coup la chaussée s'affaisse dangereusement. Une réunion a eu lieu avec le Conseil Général de Seine et Marne et la CC2F, pour prévoir la reprise des enrobés (normalement à partir du 21/10) et le renforcement des rives.

➤ Sécurité rue des Bas Clos : interrogation de Mme Gérin

Madame Gérin se demande si les rappels à l'ordre ont été faits car toujours des problèmes d'incivilités dans cette rue et signale que le premier pot de fleurs de la rue en arrivant de Montereau n'est pas visible.

Monsieur le Maire répond que le policier municipal doit, depuis 10 jours, faire des rondes à pied dans les quartiers (conformément aux quartiers formés dans le cadre de voisins vigilants) et doit relever les incivilités, les problèmes de voirie et d'urbanisme. Il met 1 avertissement, puis 2 et ensuite il verbalise.

➤ Aide aux devoirs : interrogation de M. Rouvière

Monsieur Rouvière souhaite faire part de son indignation quant au retrait de l'aide aux devoirs à La Grande Paroisse. Il est déplorable que pour 4 000 € d'économies, on punisse des gamins en régression scolaire. Monsieur Rouvière félicite la politique de Montereau de faire payer le repas de la cantine à 1 €.

Monsieur le Maire s'adresse à M. Rouvière en lui demandant de réfléchir sur les 12 ans passés et il y retrouvera les bonnes informations.

**Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été abordées,
la séance a été levée à 21h35.**

La Secrétaire de séance,

